https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-n-dgcssd2a201458-du-20-fevrier-2014-relative-au-renforcement-de-la-lutte-contre-la-maltraitance-et-au-developpement-de-la-bientraitance-des-personnes-agees-et-des-personnes-handica/
Circulaire N° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la Bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence des ARS
20/02/2014
Cette circulaire annule et remplace la circulaire DGCS/2A n°2010-254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence de l’ARS. Elle "précise dans sa première partie les axes relatifs au renforcement de la détection et de la divulgation des situations de maltraitance. La deuxième partie porte sur le renforcement des contrôles dans les établissements, et la troisième partie rappelle les dispositifs et outils de soutien et d’appui à la qualité" que peuvent mettre en oeuvre les Agences Régionales de Santé (ARS).